



Communiqué de presse

Sotteville-lès-Rouen, le 18/09/2019

Conclusions de la réunion de négociation du 17 septembre relative au suivi du protocole d'accord entre la Direction et les syndicats

Respect et mise en place des maquettes organisationnelles validées

Le recrutement des 20 postes du protocole - 10 postes restant à financer par l'ARS - permet d'appliquer les maquettes telles qu'elles ont été approuvées au CTE-CHSCT¹ du 6 septembre 2018.

Une information en interne **rappelant les maquettes de chaque unité pour application** dans les unités de soins concernées sera très prochainement envoyée.

En outre, les **tableaux de suivi nominatifs d'août et de septembre seront envoyés aux organisations syndicales**, chaque destinataire sera soumis à la stricte confidentialité de ces données.

Des divergences d'interprétation entre la Direction et les syndicats demeurent :

- Pour les syndicats, l'effectif de 440 postes² à fin 2018 (et 449 postes à fin 2019) est considéré comme un effectif minimum qui doit être présent au lit du patient.
- La Direction considère qu'il s'agit d'une cible budgétée correspondant au calcul suivant :

*404 postes initiaux
+ 15 postes issus du redéploiement de l'unité d'hospitalisation « Lacan 2 »
+ 20 postes issus de la première tranche du protocole d'accord de fin de conflit
soit de 439 postes financés à ce jour*

*+ 10 postes du protocole
soit puis 449 postes à fin 2019.*

Cet effectif compense en grande partie l'absentéisme puisque, pour permettre le fonctionnement des maquettes, un effectif minimum de 386 postes est nécessaire. En conséquence, les unités des pôles adultes disposent d'une marge de manœuvre de 53 postes.

¹ = Comité technique d'établissement (CTE) et le Code du Travail pour le Comité d'Hygiène de santé et des conditions de travail (CHSCT)

² = équivalents temps plein

La Direction confirme donc que l'objectif intermédiaire de 440 postes financés est largement atteint par le niveau d'effectif à fin août, soit 463 postes rémunérés, donc bien au-delà des possibilités budgétaires de l'hôpital.

Hospitalisation des mineurs

La Direction **organisera une réunion avec les responsables des pôles enfants/adolescents et adultes et les organisations syndicales, avant la présentation du projet à l'ARS le 4 octobre.**

La sur-occupation

Un dispositif de gestion des flux des patients a été mis en place en juin dernier. Il s'agit d'une **expérimentation** qui n'a pas pu être présentée lors du CTE et du CHSCT du 25 juin 2019. Ainsi, ce dispositif **sera présenté aux prochaines instances d'octobre.**

Le dialogue social

Des rencontres mensuelles seront organisées par la Direction avec les organisations syndicales afin d'évoquer plus fréquemment les sujets d'actualité.

CONTACT PRESSE :

Centre Hospitalier du Rouvray
Jennifer Servais-Picord
Chargée de communication
02 32 95 18 41 / 07 77 68 56 74
jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr
www.ch-lerouvray.fr